

PROPRIÉTÉ RURALE à MONTEUX



Adjugé à 175 000,00 euros

Type de bien : Propriété rurale

Mise à prix : 100.000,00 € (Cent mille euros)

Localisation : MONTEUX (84170)

Adjudication : MARDI 23 JANVIER 2024 à 10H30

Avocat poursuivant : Lionel FOUQUET

Ecrit par Echo du Mardi le 4 décembre 2023



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT

- sur Liquidation Judiciaire -

A MONTEUX (84170), 560 Chemin de la Grange Neuve,

Une propriété rurale comprenant un logement de 172 m² avec partie magasin, un logement de 109 m² avec mezzanine, un bâtiment d'exploitation avec terrain attenant,

Ecrit par Echo du Mardi le 4 décembre 2023



Figurant au cadastre :
Section I n° 27, 35, 37, 38, 39, 40,
1357, 1359
Contenance totale de 8ha82a34ca.

Mise à prix : 100.000,00 € (Cent mille euros)

Avec faculté de baisse de la mise à prix de moitié en cas de carence d'enchère

VISITE : LE 15 JANVIER 2024 DE 10H A 11H SUR PLACE, effectuée par Maître Pierre TREMOULET, commissaire de justice de justice à Carpentras, (Tél. : 04 90 63 12 08).

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 23 JANVIER 2024 à 10H30 au Palais de Justice de

Carpentras (84200), 52 place du Général de Gaulle, à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION :

- Un logement de 172,5 m² élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, comprenant : magasin, remise, salle d'eau avec wc, séjour, cuisine, salle de bains wc, buanderie, 4 chambres
- Un logement de 109,5 m² comprenant : séjour, cuisine, 2 chambres, cuisine, salle de bains, mezzanine, wc, buanderie
- Un bâtiment d'exploitation

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un avocat inscrit au Barreau de Carpentras, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation : les biens sont occupés par le propriétaire.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

Ecrit par Echo du Mardi le 4 décembre 2023



**

*

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Lionel FOUQUET, Membre de la SELARL PYXIS AVOCATS, avocat poursuivant la vente, 243 Bd Albin Durand à Carpentras, Tél : 04.84.51.00.00 qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Carpentras où le cahier des conditions de vente a été déposé et enregistré sous le numéro RG 23/39.- Auprès d'un avocat inscrit au barreau de CARPENTRAS.

Fait et rédigé à Carpentras,
Le 1er décembre 2023

Lionel FOUQUET